STÉRILISATION DES ŒUFS DE GOÉLANDS Les habitants invités à signaler les nids

C'est désormais une habitude pour les habitants d'Ault à cette période. Ils sont invités, par la municipalité, à signaler la présence de nids de goélands sur leur propriété. En mai et juin prochain, la commune va procéder à la stérilisation des œufs de ces volatiles, souvent accusés de nuisances, tant en période de nidification qu'après l'éclosion des œufs.

C'est pour cela que la commune demande, chaque année, une dérogation auprès de la préfecture afin d'obtenir le feu vert pour procéder à la campagne de stérilisation des œufs. Le goéland argenté étant une espèce protégée, cette action ne peut être menée sans l'accord au préalable de la préfecture. **« Cette action à pur but de réguler l'espèce, mais également de limiter les nuisances sonores, les dégradations des toitures, les salissures et des agressions »**, indique la municipalité et de poursuivre : **« Cette opération sera réalisée par des personnes d'une société agréée ayant suivi une formation adaptée pour identifier les espèces et approcher les nids en toute sécurité ».**

Remplir un formulaire

Afin d'établir un recensement précis des lieux de nidification, la commune demande ainsi la participation de ces habitants via un formulaire à remplir. Il faut alors renseigner nom, prénom, adresse précise de la propriété concernée par les nids de goélands à Ault et le type de propriété. Il faudra par ailleurs répondre à quelques questions.

Les habitants d'Ault sont invités à signaler à la municipalité, les nids de goélands qui se trouvent sur leur propriété. Augustin Thibouw

Ce formulaire, à retrouver sur la page Facebook de la commune, est à retourner au secrétariat de la mairie ou pas mail.

La municipalité rappelle aussi qu'il ne faut en aucun cas nourrir ces volatiles et de fermer systématiquement les bacs de déchets ménagers et de rendre inaccessible l'endroit où ils ont niché l'année passée.

● **Augustin Thibouw**

L'Informateur 13.3.2025